

Réforme bancaire et taxe sur les transactions financières : nouvelles directives en vue

Jacques Krabal est intervenu le 4 mai pour soutenir, au nom du groupe Radical, l'accord intergouvernemental relatif au Fonds européen de résolution unique des crises bancaires. Le 21 mai 2014 les gouvernements européens ont en effet prévu le transfert et la mutualisation progressive des contributions des banques à un Fonds de résolution unique. « Cet accord intergouvernemental est une pierre de plus dans l'édification de l'Union bancaire européenne. Il crée le mécanisme de résolution unique dont l'objectif général, nous l'avons déjà salué, est de découpler le risque bancaire des risques souverains. »

Un mécanisme de supervision unique est entré en vigueur le 4 novembre 2014 et un mécanisme de résolution unique prévoyant un Fonds doté de 55 milliards d'euros (1 % du montant des dépôts) va être mis en œuvre. Les contributions de nos banques seront de 15 milliards d'euros, soient équivalentes à celles des banques allemandes.

Cet accord constitue une avancée. Toutefois, le député PRG a rappelé qu'il fallait

lui porter un regard lucide car « l'existence de banques trop interconnectées, trop grandes et trop complexes au sein de l'Union bancaire porte un coup à la crédibilité de l'ensemble de ce mécanisme de résolution ».

Relayé mercredi 6 mai par **Joël Giraud**, qui a interrogé en séance Michel Sapin sur l'état d'avancement de la réforme bancaire européenne et notamment de l'adoption de la directive de séparation des activités commerciales et d'investissement préparée par le précédent commissaire Michel Barnier, le ministre a annoncé une nouvelle directive car « la position de la France est claire : il ne s'agit pas de rechercher un schéma qui s'appliquerait universellement mais de tenir compte des risques réels présentés par chacune des banques concernées. ».

Puis, sur la mise en œuvre d'une taxe sur les transactions financières, le ministre a assuré Joël Giraud de la préparation d'une nouvelle directive applicable au 1er janvier 2016 précisant que « la base doit être la



Jacques Krabal

plus large possible avec un taux éventuellement plus faible que celui qui avait été initialement proposé ».

Enfin, Jacques Krabal a rappelé le regret du groupe quant à l'extinction en 2018 de la taxe sur le risque systémique des banques au profit du budget de l'État car « son objectif était également de prévenir les comportements à risques les plus excessifs ». Le groupe RRDP a en effet fait augmenter le taux de la taxe abondant le fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques lors du dernier PLFR, le Gouvernement n'ayant pas pleinement anticipé l'envol du franc suisse à l'époque.